

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

DCM20221207/030 PROJET "POLE COMPETENCES CLE"

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 décembre 2022.

Que la convocation a été faite le 1^{er} décembre 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	7
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean Marie, RAMIN Odile, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane

ETAIENT REPRESENTES :

MM. ASSICANON Jean Thierry, PERRIER Charles, SAID Moussa, PRAUD Elodie, TIPAKA Nadia, BARBE Ludovic, RAMIN Jean Yannick

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20221207/030 - PROJET "POLE COMPETENCES CLE".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Région Réunion souhaite situer son action dans l'hyper-proximité des publics et propose à la Commune de Saint André dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt de développer un projet expérimental le « Pôle Compétences-Clés ».

Développé par un ensemble d'acteurs du territoire (associations, maisons France Services, centre social, etc.), la commune doit définir une offre de formation à disposition de la population dans l'optique de faire acquérir à des adultes, des compétences considérées comme des exigences des situations auxquelles ils sont confrontés.

Une subvention de 50 000 € allouée par la Région permettra le lancement d'une étude et le recrutement d'un coordonnateur de projet qui organisera la prise en charge et le parcours des publics rencontrant des difficultés de savoirs de bases afin de tendre vers un accompagnement et valorisation des acquis par une certification (CLEA, PIX, etc.).

A ce titre, et dans la logique de développement des parcours coordonnés socioprofessionnels, le partenariat avec le CCAS de la Ville sera renforcé et l'expérimentation concernera le quartier de Fayard dans le cadre du lancement du dispositif avant d'être étendu à l'ensemble des quartiers de la Ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- Approuve le projet ;

Article 2 :

- Autorise le Maire à solliciter les subventions nécessaires à sa mise en place ;

Article 3 :

- Autorise le Maire à mobiliser les moyens au bon déroulement du projet.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 13 DEC. 2022

Le Maire



Joé BEDIER